

ACHAT SPECIFIQUE

Date de la demande 24 janvier 2017	
Service gestionnaire : Direction du Numérique	Référent comptable :
Responsable administratif :	CDR :

Intitulé précis de l'achat concerné :
Acquisition d'une solution d'analyse de vidéo intelligente - Vidéoprotection
NATURE ANALYTIQUE DE LA DEPENSE (GRAND ANGLE)

Description du besoin

La collectivité s'est dotée d'un dispositif de vidéoprotection comportant 350 caméras de voie publique, soit une collecte d'images instantanées de plus de 10000 images/secondes. Ces images étant conservées légalement 30 jours.

L'objectif par l'acquisition de cette solution applicative est d'optimiser et structurer la supervision des opérateurs de vidéoprotection en générant des alertes par le biais d'un système d'analyse intelligente qui facilite le repérage d'anomalies détectées que ce soit : mouvements de foules, bagages isolés, franchissement de barrières virtuelles en bord de garonne, déplacements précipités, recherches de formes et de couleurs.

Toutes ces détections se faisant sur des images en temps réel ou différé.

La solution sera déployée sur un nombre de caméras pré-définies chacune avec des algorithmes qui lui seront propres selon la problématique délictuelle rencontrée en proximité de celle-ci. Pour initialisation, il est prévu l'acquisition de 30 licences.

Justification du caractère spécifique de l'achat sans mise en concurrence

- Centrale d'achat
- Fournisseur exclusif
- Caractère d'urgence avéré

Justification du caractère spécifique de l'achat avec mise en concurrence

- Caractère d'urgence avéré
- Autres circonstances (à expliquer) :

Nombres d'entreprises consultées : ...-

Achat	Prestataire ou fournisseur envisagé	Montant prévisionnel euros HT	Nomenclature
Solution d'analyse vidéo intelligente	UGAP	39 457,98	

Date

Validation par

**Directrice de la Commande Publique
Catherine HUMBERT**

La Direction Commande Publique donne une validation pour l'achat de prestations, soit sans mise en concurrence, soit dans des conditions de mise en concurrence allégées par rapport à ce qu'impose le montant global des achats pour la famille de la nomenclature concernée (type d'engagement). Mais en aucun cas sur l'opportunité ou l'inscription budgétaire de la dépense.

Seul l'élu du secteur valide la dépense en signant le marché public, sous forme de contrat ou de bon de commande « hors marché »